

Convocation – Ordre du jour rectificatif

Lyon, le 30 novembre 2023,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et
institutionnelles
Site Descartes
Mail : ca-secretariat@ens-lyon.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

Jeudi 14 décembre 2023 de 9h30 à 13h00
En présentiel : Salle des conseils - Site Descartes

L'ordre du jour rectificatif est arrêté comme suit :

0. Point d'actualité et échange sur les réflexions concernant les écoles graduées

I. PARTIE A (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

I.1. Approbation des procès-verbaux du 28 septembre 2023 et du 19 octobre 2023 (vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

I.2. Budget initial 2024

I.3. Contrôle interne budgétaire et comptable 2024 : cartographie des risques (**pour information**) et plan d'actions 2024

I.4. Durée d'amortissement d'un compte

I.5. Sorties d'inventaire

I.6. Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes

- I.7. a. Campagne d'emploi 2024
- b. Campagne 2023 C3 : modification du contingent
- I.8. Rapport social unique (RSU) 2022

Décisions réglementaires (vote) :

- I.9. Projet de service du service de santé des étudiants
- I.10. Examen des demandes de dispense de remboursement d'anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal
- I.11. Admissions en non-valeur et remises gracieuses

II. PARTIE B (sujets techniques qui peuvent sur demande faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

Décisions budgétaires et financières (vote) :

- II.1. Tarifs pour le colloque EUSIPCO (du 26 au 30 août 2024)
- II.2. Tarifs PBES 2024
- II.3. Bourses de master SFRI
- II.4. Modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-européens, mobilité internationale pour l'année universitaire 2024-2025
- II.5. Capacité d'accueil des formations pour l'année universitaire 2024-2025
- II.6. Modification du support financier en doctorat
- II.7. Programmation budgétaire des dépenses 2024 financées par la CVEC
- II.8. Charte d'utilisation des prises de recharge pour les véhicules électriques
- II.9. Convention avec la Fondation La Main à la Pâte
- II.10. Point sur les conventions
- II.11. Désignation d'un représentant de l'ENS de Lyon et renouvellement du mandat d'un administrateur au CA du Musée des confluences

III. QUESTIONS DIVERSES

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://ged.ens-lyon.fr/>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac